

# CRITERES DE NOTATION

## ANNEXE II

de l'avis d'appel à projets  
n° ARS/DAOSS/DCT- 971-2024-07-23-00003

pour la création ou l'extension d'un Centre  
d'Accueil et d'Accompagnement à la  
Réduction des risques pour les Usagers de  
Drogues (CAARUD)

Thèmes	Critères	Coefficient	Cotation 0 à 5	Note
<b>Implantation</b>	Zone d'implantation / Couverture territoriale adaptée	3		
<b>Capacité à mettre en œuvre le projet</b>	Expérience du promoteur (connaissance du public accueilli et une expérience de sa prise en charge)	4		
	Cohérence du projet et des modalités de gouvernance avec les prestations attendues			
	Connaissance du territoire et des publics cibles	5		
	Projet co-construit avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, et sociaux du territoire, implication locale du promoteur dans les réseaux de partenariats			
	Nature et modalités des partenariats garantissant la continuité des parcours.			
<b>Qualité du projet</b>	Ouverture à l'ensemble des publics visés par le dispositif (diversité des pathologies et des profils)	4		
	Modalités d'évaluation des besoins et intervention de l'équipe	5		
	Continuité des soins, y compris d'urgence, week-end et jours fériés			
	Qualité de la réponse aux besoins de santé, psychologiques et sociaux des personnes : projets individualisés, adaptation des modalités d'accompagnement du public / durée de prise en charge	5		
<b>Droits des usagers</b>	Respect du projet de vie et des droits des personnes accueillies : modalités de mise en place des outils de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002	4		
<b>Moyens humains et financiers</b>	Ressources humaines : adéquation du ratio et des compétences avec le projet global (qualification, pluridisciplinarité et encadrement de l'équipe), formation et soutien / supervision	5		
	Projet financier : cohérence du budget prévisionnel et respect du budget	5		
<b>TOTAL</b>		<b>40</b>		